

refuse à admettre(1). La question de la transsubstantiation est à peine touchée, d'une manière incidente; elle n'est pas en discussion: aussi ne fit-elle pas non plus, au concile d'Éphèse, l'objet d'une définition ou d'une condamnation.

Mais est-ce à dire pour cela que saint Cyrille n'admettait pas la transsubstantiation? En aucune façon; et il est certain que, à plusieurs reprises, le grand évêque d'Alexandrie, eut à s'expliquer à ce sujet. Il le fait avec toute la précision désirable. Qu'on lise seulement ce passage du commentaire sur saint Mathieu. Le Seigneur, à la cène, nous instruit par son exemple, que nous devons rendre grâces avant de rompre le pain: "C'est pour cela que plaçant les susdits éléments sous le regard de Dieu, nous prions avec instance qu'ils soient changés pour nous en eulogie spirituelle, afin qu'en les recevant nous soyons sanctifiés corporellement et spirituellement. Puis il dit en montrant ces mêmes éléments: Ceci est mon corps, et : Ceci est mon sang, afin que tu ne t'imagines pas que ce qui paraît est une figure, mais que tu saches bien que, par quelque chose d'ineffable du Dieu tout-puissant, les oblates sont changés véritablement au corps et au sang du Christ," et nous, en y communiant, nous recevons la vertu vivifiante et sanctifiante du Christ. Car il fallait que le Christ par l'Esprit-Saint fût en nous d'une manière digne de Dieu et s'unit comme à nos corps par sa sainte chair et son sang précieux, que nous avons dans l'eulogie vivificatrice comme dans du pain et du vin"(2).

Le saint docteur insiste, semble-t-il sur l'idée de conversion: par deux fois il dit que les oblates sont changés au corps et au sang du Sauveur, grâce à une opération ineffable du Dieu tout-puissant, opération qu'il rattache aux paroles prononcées par Jésus-Christ instituant l'Eucharistie. Les derniers mots sont particulièrement à noter: nous avons le corps et le sang du Sauveur comme dans du pain et du vin; en d'autres termes, nous avons le corps et le sang du Christ sous les apparences du pain et du vin.

(1) Ce point a été mis en lumière, au concile de Trente, par un franciscain français de l'Observance, Jean du Conseil.—Cf. *Diction. de Théol. cathol.* t. V, col. 1159.

(2) *Comment. in Matth.* XXVI, 27, P. G. LXXII, 457.